



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Flash Collectivités 2023-2

Cayenne, le 27/02/2023

### **Campagne dotation scolaire 2023 Crédits Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer**

Dans le cadre de la **campagne 2023 de la dotation scolaire**, je vous informe que le dossier de demande de subvention est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Financements-et-projets-de-territoire/Financements/Dotation-scolaire>

La liste des pièces justificatives à fournir est indiquée en fin de dossier de demande de subvention.

La dotation scolaire a vocation à financer les constructions neuves d'établissements scolaires du premier degré, et peut également porter sur les travaux d'extension (salles de classes) et sur la construction d'équipements tels que les cantines ou les plateaux sportifs. Les travaux de réhabilitations ne sont pas éligibles.

J'attire votre attention sur l'**importance** de présenter, au titre de l'exercice 2023, des projets dont les études sont avancées et notamment au stade de la phase projet. Vous avez, toutefois, la possibilité de solliciter dans un premier temps, un financement qui porterait uniquement sur la **phase étude** de votre projet avant d'envisager un financement sur la phase travaux.

*Les dossiers doivent parvenir au Bureau du financement des projets de territoire (DGCAT)  
**complet et au plus tard le 7 avril 2023,**  
pour permettre de notifier les projets retenus entre juin et juillet 2023.*

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez faire appel à la Plateforme d'appui aux collectivités territoriales (PACT), service de l'État, pour un accompagnement technique et juridique de vos projets, qu'ils soient financés ou non par l'État.

Avant le dépôt de votre dossier et pour préciser certains points de votre projet, vous pouvez prendre contact avec la coordinatrice des constructions scolaires :

Mme Shirine MESSAOUDI DA COSTA : [shirine.messaoudi@guyane.pref.gouv.fr](mailto:shirine.messaoudi@guyane.pref.gouv.fr)

et les agents instructrices référentes pour votre commune :

Pour les communes des zones CCDS et la CCEG : Mme Silvia BRUNO – [silvia.bruno@guyane.pref.gouv.fr](mailto:silvia.bruno@guyane.pref.gouv.fr)

Pour les communes de la zone CCOG : Mme Amanda NUNES RAMOS – [amanda.nunes@guyane.pref.gouv.fr](mailto:amanda.nunes@guyane.pref.gouv.fr)

Pour les communes de la zone CACL : Mme Virginie MOULLEC – [virginie.moullec@guyane.pref.gouv.fr](mailto:virginie.moullec@guyane.pref.gouv.fr)

Pour le préfet,  
Le sous-préfet  
Directeur général de la coordination  
et de l'animation territoriale,  
François LE VERGER